

9 JUILLET AU 24 SEPTEMBRE 2022

2<sup>e</sup> édition

# SAMEDIS DÉCOUVERTES

AUTOUR DU 1555 MARCHÉ PUBLIC

*Créatifs* 

**ARTISANS  
& CRÉATEURS**

**9 juillet  
16 juillet  
6 août  
3 septembre  
17 septembre**

10 h à 16 h 30

*Gourmands* 

**PRODUCTEURS &  
TRANSFORMATEURS**

**30 juillet  
20 août  
24 septembre**

10 h à 16 h 30

*Culturels* 

**JOURNÉE SPÉCIALE**

en collaboration avec  
Saint-Hyacinthe Technopole  
Immigration.

**23 juillet  
13 août  
27 août  
10 septembre**

12 h à 15 h

Les Samedis Découvertes sont des événements estivaux, autour du 1555 Marché public, ayant comme mission de faire rayonner les cultures et les entreprises de domaines variées de la région et d'ailleurs.

Les entreprises participantes disposent d'un kiosque afin d'exposer leurs produits, en faire la vente et/ou les faire déguster. Lors des Samedis Créatifs et Gourmands, l'ambiance musicale et un chansonnier seront au rendez-vous.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

- › Entreprises du centre-ville
- › Artisans et créateurs maskoutains
- › Fournisseurs d'un commerce du centre-ville
- › Producteurs locaux
- › Entreprises extérieures à la région

## CLIENTÈLE VISÉE

Population de la grande région de Saint-Hyacinthe et de la Montérégie, visiteurs et clientèle fidèle du centre-ville.

LA PASSION DES GENS D'ICI À DÉCOUVRIR!

CENTRE  
SAINT-HYACINTHE  
VILLE 

# GUIDE DE L'EXPOSANT

2<sup>e</sup> édition

## SAMEDIS DÉCOUVERTES

AUTOUR DU 1555 MARCHÉ PUBLIC

### DATES ET HEURES

Les espaces sont disponibles les samedis du 9 juillet au 24 septembre 2022 de 10 h à 16 h 30.

- Le montage du kiosque peut être fait à partir de 8 h 30.
- Le démontage doit être fait après 16 h 30 seulement.

### COÛT



- Entreprises de la MRC des Maskoutains : aucun frais. Dépôt de 100 \$ exigé, remis à la fin de la saison.
- Entreprises des régions avoisinantes : 50 \$ de frais de location par événement. Dépôt de 50 \$ exigé, remis à la fin de la saison.
- La réservation sera confirmée une fois le dépôt et/ou le frais de location acquitté.



- Entreprises de la MRC des Maskoutains : 25 \$ de frais de location par événement. Dépôt de 75 \$ exigé, remis à la fin de la saison.
- Entreprises des régions avoisinantes : 50 \$ de frais de location par événement. Dépôt de 50 \$ exigé, remis à la fin de la saison.
- La réservation sera confirmée une fois le dépôt et/ou le frais de location acquitté.

### ANNULATION

Le délai maximum pour annuler votre présence sans frais est de deux semaines avant la date de l'événement. Après ce délai, le dépôt et/ou le frais de location ne sera pas remboursé, à moins qu'un autre exposant prenne votre place.

### RÉSERVATION D'UN KIOSQUE

La gestion des kiosques et la promotion de l'événement sont faites par la SDC centre-ville Saint-Hyacinthe. Par souci de représentativité de domaine et de diversité, la SDC procédera à la sélection des participants en fonction de l'ordre d'inscription et du champ d'expertise des entreprises. **La priorité est accordée aux entreprises du centre-ville, de Saint-Hyacinthe et de la MRC des Maskoutains jusqu'au 3 avril 2022.**

Un exposant peut s'inscrire à trois dates maximum. Une liste d'attente sera créée si vous désirez être contacté en cas d'annulation ou s'il reste des espaces disponibles.

Inscrivez-vous dès maintenant via le [formulaire d'inscription suivant](#).

### PROMOTION DE L'ÉVÉNEMENT

La SDC centre-ville mettra en œuvre une campagne promotionnelle dans la grande région de Saint-Hyacinthe et la Rive-Sud de Montréal grâce à différents outils :

- › AFFICHAGE
- › JOURNAUX
- › RADIO
- › RÉSEAUX SOCIAUX

### EMPLACEMENT

Les kiosques de l'événement sont situés en dessous des auvents du 1555 Marché public, ils sont donc à l'abri des intempéries. Les événements auront lieu beau temps, mauvais temps.

L'assignation de l'emplacement de l'entreprise est effectuée par la SDC centre-ville. Un plan vous sera envoyé par courriel 48 h avant l'événement afin de vous indiquer l'emplacement de votre kiosque.

### MATÉRIEL

La SDC fournit deux tables de 6 ou 8 pieds (selon la disponibilité) et deux chaises. L'exposant doit obligatoirement prévoir une nappe pour son kiosque.

Il est possible d'avoir accès à de l'électricité pour votre kiosque. Vous devez en faire la demande dans le formulaire d'inscription et vous devez fournir les extensions.

### STATIONNEMENT POUR LES EXPOSANTS

Des espaces de stationnement sont disponibles autour du 1555 Marché public et pourront être utilisés par les entreprises durant le montage et le démontage du kiosque. Durant les heures d'animation, vous devez utiliser les stationnements du centre-ville au Centre des arts Juliette-Lassonde ou au coin de l'avenue Mondor et de la rue Saint-Antoine.



### POUR TOUTE INFORMATION :

Coralie Nault  
Coordonnatrice aux événements  
SDC centre-ville Saint-Hyacinthe  
evenements@centrevillesth.com  
450 774-8602, poste 1